



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe sur les conventions d'assurance

Question écrite n° 9866

Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les différentes taxes payées par les clients des assurances dans notre pays par rapport aux principaux pays européens (Royaume-Uni, Irlande, RFA, Espagne, Belgique, Italie et Pays-Bas). Voir tableau dans le JO no 08 (année 1989). En effet, la décision de libérer les mouvements de capitaux constitue le meilleur soutien à la création d'un marché unique des services financiers. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre dans le cadre d'une harmonisation de ces taxes à l'ouverture du Marché de l'Europe.

Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation progressive de notre fiscalité aux impératifs du grand marché européen constitue l'une des préoccupations du Gouvernement. En l'occurrence, les aménagements sont entrepris compte tenu de leur coût et des impératifs économiques. C'est ainsi qu'en matière de taxe sur les conventions d'assurances, il a paru nécessaire d'alléger en priorité la taxe sur les contrats les plus exposés à la concurrence internationale. A cet effet, l'article 24 de la loi de finances pour 1989 comporte deux mesures : d'une part, il réduit à 7 p 100 les taux de 18 p 100, 15 p 100 et 8,75 p 100 de la taxe sur les conventions d'assurances relatives aux risques d'incendie des biens professionnels ou couvrant les pertes d'exploitation en résultant. Il exonère, d'autre part, de la taxe sur les conventions d'assurances les contrats couvrant les risques de toute nature de navigation aérienne, de navigation maritime ou fluviale des navires de commerce et des navires de pêche qui demeuraient soumis à cet impôt ainsi que ceux couvrant les risques « marchandises transportées », « responsabilité civile » des transports terrestres et les crédits à l'exportation. Ces mesures constituent une première étape qui va dans le sens des préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Gateaud Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9866

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 834